

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Soutien financier pour l'organisation du marché de producteurs à Naintré**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Chambre d'Agriculture a sollicité la CAPC pour mettre en place un marché de producteurs de pays sur son territoire. La commune de Naintré a été retenue pour mettre en place ce marché le jeudi 17 juillet 2014 dans le parc de la Coulée Verte.*

*L'organisation de ces marchés est assurée par la Chambre d'Agriculture de la Vienne et le réseau « Bienvenue à la ferme », avec le soutien des collectivités territoriales.*

*A ce titre, la Chambre d'Agriculture de la Vienne demande une participation de 2 036 € pour mener à bien ce projet, répartie comme suit : 1 018 € pour la CAPC, 1 018 € pour Naintré.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa 1 - 1 -1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence des actions de développement économique d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la communauté d'agglomération de développer les circuits courts par la rencontre entre les producteurs et les consommateurs d'un même territoire ainsi que la mise en place d'une animation locale qui favorise le tourisme et augmente le nombre de visiteurs extérieurs à la communauté en saison estivale,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 018 € à la Chambre d'Agriculture en soutien à ce projet,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 94.1 / 6574 / 4300.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous-préfecture, le 06/06/14 n° 5547  
Publié au siège de la CAPC, le 05/06/14

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER